



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9874^e séance

Vendredi 7 mars 2025, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Lassen (Danemark)

Membres :

Algérie.....	M. Bendjama
Chine.....	M. Sun Zhiqiang
États-Unis d'Amérique.....	M ^{me} Shea
Fédération de Russie.....	M. Nebenzia
France.....	M. Dharmadhikari
Grèce.....	M. Sekeris
Guyana.....	M ^{me} Benn
Pakistan.....	M. Akram
Panama.....	M. Alfaro de Alba
République de Corée.....	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord..	M. Eckersley
Sierra Leone.....	M. George
Slovénie.....	M ^{me} Jurečko
Somalie.....	M. Osman

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 26 février 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2025/127)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 26 février 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2025/127)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2025/127, qui contient le texte d'une lettre datée du 26 février 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Nakamitsu.

M^{me} Nakamitsu (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion de faire le point sur l'application de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis la dernière fois que le Conseil a examiné cette question (voir S/PV.9800), et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités en lien avec la résolution 2118 (2013). Le 28 février, je me suis entretenue avec le Directeur général Arias qui m'a fait un exposé complet sur la situation. J'ai également eu le plaisir de rencontrer l'Ambassadeur de la Syrie, M. Aldahhak, le 3 mars.

Depuis la dernière séance du Conseil sur la question, nous le savons tous, une nouvelle réalité politique est apparue en Syrie. Comme l'a souligné le Secrétaire général, le peuple syrien se trouve aujourd'hui face à une occasion historique de construire un avenir stable et pacifique après 14 années de guerre brutale. Dans cette perspective, la nouvelle réalité offre également l'occasion d'obtenir des éclaircissements attendus depuis longtemps concernant toute la portée et l'ampleur du programme d'armes chimiques syrien, de débarrasser le pays de toutes les armes chimiques, de normaliser les relations avec l'OIAC et de garantir le respect à long terme de la Convention sur les armes chimiques. La Syrie a commencé à prendre des mesures en ce sens.

On ne saurait trop insister sur l'importance de régler toutes les questions en suspens liées au dossier des armes chimiques de la Syrie. Comme je l'ai déjà indiqué, les autorités précédentes ont présenté 20 amendements à la déclaration initiale de la République arabe syrienne. Cependant, l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC n'a jamais été en mesure de confirmer que la déclaration soumise était exacte et complète en raison des informations insuffisantes et inexacts qu'elle contenait. Au cours des 11 dernières années, l'Équipe d'évaluation des déclarations a soulevé et signalé au total 26 questions en suspens concernant la déclaration de la Syrie, dont 19 n'ont pas encore été résolues. Le Secrétariat technique de l'OIAC a indiqué que la teneur de ces 19 questions en suspens restait une source de grave

préoccupation, car elle concerne de grandes quantités d'agents de guerre chimique et de munitions chimiques potentiellement non déclarés ou non vérifiés. En outre, la Mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont confirmé l'emploi d'armes chimiques en Syrie et, dans un certain nombre de cas, ont identifié les Forces armées arabes syriennes comme étant les auteurs de ces actes. Selon le Secrétariat technique de l'OIAC, il est donc indéniable que les autorités syriennes précédentes n'ont pas déclaré toute l'étendue du programme d'armes chimiques syrien et qu'elles ont continué d'utiliser, voire de produire, des armes chimiques après avoir adhéré à la Convention sur les armes chimiques en 2013.

La situation héritée des autorités syriennes précédentes est extrêmement préoccupante. Je juge donc encourageant que les nouvelles autorités aient exprimé la volonté et la détermination d'entamer un nouveau chapitre de coopération avec l'OIAC afin de régler les questions en suspens. Le 8 février, le Directeur général de l'OIAC et une délégation de haut niveau du Secrétariat technique de l'OIAC se sont rendus à Damas, à l'invitation du Ministre intérimaire des affaires étrangères, M. Asaad el-Chaibani. Au cours de cette visite, le Directeur général a également rencontré M. Ahmed el-Chareh, qui l'a assuré de l'intention des nouvelles autorités de coopérer avec l'OIAC. À la suite de cette visite, j'ai été informée que le Directeur général avait reçu, le 21 février, une lettre du Ministre intérimaire des affaires étrangères l'informant de la nomination d'un point de contact du Ministère pour les questions relatives aux armes chimiques. Peu après, ce point de contact s'est rendu à La Haye pour des réunions en présentiel avec le Secrétariat technique de l'OIAC sur la manière de mettre en œuvre le plan d'action en neuf points de l'OIAC pour la Syrie.

Je me félicite également de la déclaration faite mercredi par le Ministre intérimaire des affaires étrangères lors de la session du Conseil exécutif de l'OIAC qui s'est tenue cette semaine, dans laquelle il a souligné la détermination des nouvelles autorités à détruire tout vestige du programme d'armes chimiques mis au point par les autorités précédentes, à rendre justice aux victimes et à garantir le respect du droit international par la Syrie. Je constate avec satisfaction que grâce à cet engagement renouvelé, les nouvelles autorités syriennes et le Secrétariat technique de l'OIAC ont déjà commencé à travailler à la réalisation de ces objectifs. Dans les prochains jours, une équipe d'experts techniques du Secrétariat technique de l'OIAC sera déployée à Damas pour préparer l'établissement d'une présence physique permanente de l'OIAC en Syrie et commencer à planifier conjointement les déploiements sur les sites liés aux armes chimiques.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste pleinement déterminé à exécuter son mandat consistant à vérifier l'application par la République arabe syrienne de ses obligations en matière de déclarations au regard de la Convention, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et des résolutions du Conseil de sécurité. En outre, la volonté des autorités syriennes intérimaires de coopérer pleinement et de manière transparente avec le Secrétariat technique de l'OIAC est louable. Cela dit, le chemin à parcourir ne sera pas facile. La nouvelle réalité, tout en nous offrant l'occasion de tracer une nouvelle voie pour la Syrie, pose également des défis importants dans un contexte de besoins considérables dans le pays en matière d'aide humanitaire, de sécurité et de relèvement. Pour accomplir toutes les tâches nécessaires pour débarrasser la Syrie de toutes les armes chimiques, le Secrétariat technique de l'OIAC et les nouvelles autorités syriennes auront besoin d'un appui solide et de ressources additionnelles de la part de la communauté internationale.

J'invite instamment les membres du Conseil à faire preuve d'unité et d'initiative en apportant l'appui requis à cet effort sans précédent. Il s'agit d'une action prioritaire qui concerne directement la sécurité future de la Syrie, des États de la région et de la communauté mondiale. L'ONU est prête à apporter tout l'appui possible et continuera à jouer son rôle pour faire respecter la norme interdisant l'emploi d'armes chimiques, en tout lieu et à tout moment.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, dont le témoignage met en lumière la gravité de la situation à laquelle est confronté le peuple syrien.

Le Président Trump a répondu à l'emploi barbare d'armes chimiques par le régime d'Al-Assad contre des civils innocents en Syrie par des frappes militaires en 2017, puis en 2018 avec nos alliés, la France et le Royaume-Uni. C'est ainsi qu'on parvient à la paix par la force.

Nous avons une occasion historique de clore ce sombre chapitre de l'histoire et d'en entamer un nouveau, en édifiant une Syrie plus sûre pour son peuple ainsi que pour la région et le monde. Tous les éléments du programme d'armes chimiques du régime d'Al-Assad doivent maintenant être sécurisés, déclarés et détruits en toute sécurité sous vérification internationale. Cet impératif est double : amener la Syrie à respecter ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques et, surtout, veiller à ce que les éléments restants ne tombent pas entre de mauvaises mains.

Cette occasion est de courte durée. Toutes les parties prenantes doivent agir rapidement pour faciliter les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les États-Unis se félicitent des premières mesures concrètes prises par l'OIAC et les autorités syriennes intérimaires. Nous jugeons encourageant que, comme la Haute-Représentante vient de l'indiquer, à la suite de la visite historique du Directeur général de l'OIAC, M. Arias, à Damas, les autorités syriennes intérimaires aient nommé un point de contact pour les questions relatives aux armes chimiques afin d'entamer ces travaux. L'OIAC est investie d'une mission extrêmement importante, qui contribue directement à la sécurité mondiale et qui nécessite l'appui de tous. Et nous, au Conseil, avons la responsabilité de mener à bon terme ce que nous avons commencé en 2013, lorsque le Conseil a adopté la résolution 2118 (2013) dans le but d'éliminer le programme d'armes chimiques de la Syrie et de demander des comptes aux responsables de l'emploi d'armes chimiques. Nous devons rester saisis de cette question critique jusqu'à ce que ce travail soit terminé.

Nous cherchons tous à parvenir à un monde exempt d'armes chimiques. La réalisation de cet objectif nous aidera dans notre quête de paix dans la région et dans le monde. Faisons un pas de plus en aidant l'OIAC à assumer ce rôle vital en Syrie.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé.

Nous avons accordé une attention particulière aux passages du rapport mensuel de M. Fernando Arias, Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), à la suite de sa visite à Damas en février, qui sont axés sur la reprise complète des travaux de l'Équipe d'évaluation de la déclaration initiale de la Syrie sur la Convention sur les armes chimiques dans le pays. Dans l'ensemble, nous nous félicitons de toute évolution susceptible de contribuer à résoudre les questions en suspens recensées en rapport avec la déclaration initiale de la Syrie, étant entendu que la direction du Secrétariat technique de l'OIAC et les États parties à la Convention sur les armes chimiques veilleront à adopter une approche dépolitisée, impartiale et professionnelle pour clore le dossier chimique syrien.

Nous sommes prêts à contribuer de manière constructive aux efforts visant à clore ce dossier. Nous savons tous très bien que c'est grâce aux efforts de la Russie que la Syrie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques en 2013 et placé son arsenal chimique sous contrôle international. Toutefois, nous n'allons pas céder aux

tentatives de politisation de cette question, ni lancer des accusations non fondées contre l'ancien Gouvernement ou promouvoir cette question en recourant à diverses inventions. Tout délai artificiel et toute tentative de règlement de comptes sous prétexte de vouloir clore le dossier chimique syrien sont inadmissibles.

Malheureusement, nous avons encore des doutes raisonnables quant à la capacité de l'OIAC de s'acquitter de ses fonctions purement techniques en toute bonne foi, étant donné le niveau extrêmement élevé de politisation de ses travaux depuis de nombreuses années. Une autre preuve de cet état de fait est, pour le moins qu'on puisse dire, la formulation controversée du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, selon laquelle la situation politique actuelle en République arabe syrienne favoriserait l'obtention par le Secrétariat technique de l'OIAC d'informations concernant toute la portée et l'ampleur du programme d'armes chimiques de la Syrie.

Premièrement, de telles évaluations vont largement au-delà du mandat du Secrétariat technique de l'OIAC.

Deuxièmement, on ne sait pas précisément comment on pourrait discuter de toute inspection nouvelle ou supplémentaire sur les sites ou de la collecte d'éléments de preuve sur le terrain alors que le territoire de la République arabe syrienne a été soumis à des bombardements à plusieurs reprises ; il suffit de rappeler les affirmations alarmantes du Président français en avril 2018 sur la destruction des installations syriennes de fabrication et de stockage d'armes chimiques. Les frappes massives de missiles menées par Israël au cours des trois derniers mois, dans le but d'éliminer toute trace des capacités de défense militaire de la Syrie, ont rendu un telle déclaration quant à la mission qui doit être accomplie vide de sens.

Dans ces conditions, l'on ne peut guère être sûrs que le déploiement d'une véritable mission de l'OIAC en Syrie ne se réduira pas à de nouvelles provocations et à des accusations aveugles selon lesquelles la Syrie emploierait des armes chimiques et dissimulerait une partie de son ancien programme d'armes chimiques. Nous tenons d'ores et déjà à avertir le Conseil que compte tenu des méthodes de travail du Secrétariat technique de l'OIAC et de la pratique consistant à créer des structures illégitimes sous son égide, dont nous avons été témoins ces dernières années, la communauté internationale n'accordera aucune confiance aux conclusions de cette entité.

Dans ce contexte, nous sommes très préoccupés par les récentes déclarations du Secrétariat technique de l'OIAC concernant l'obstruction présumée de ses travaux en Syrie par les anciennes autorités syriennes. Ces allégations semblent inappropriées, puisque c'est la direction du Secrétariat technique qui a refusé à plusieurs reprises de rencontrer le chef de l'autorité nationale syrienne chargée de la Convention sur les armes chimiques à Damas, alors qu'une telle rencontre aurait pu faciliter le règlement des questions litigieuses. Indépendamment du contexte politique actuel, nous ne devons pas oublier que, dès leur adhésion à la Convention, les Syriens ont toujours fait preuve d'une ouverture sans précédent et d'une volonté de coopérer avec l'OIAC, une ouverture à laquelle l'OIAC n'a pas répondu. La situation est compliquée par le fait qu'en Syrie, pour autant que nous le sachions, il n'y a tout simplement personne avec qui nous pouvons discuter sur le plan professionnel à l'heure actuelle, car toutes les personnes responsables de la coopération avec l'OIAC ne sont plus en fonction.

En outre, s'agissant de l'examen du « dossier chimique » syrien dans ces nouvelles conditions, nous ne devons pas oublier les nombreux faits relatifs à l'emploi de produits chimiques toxiques et d'agents de guerre chimique par des groupes extrémistes radicaux, et spécifiquement les combattants de Daech. Ce groupe dispose des capacités technologiques et de production nécessaires pour synthétiser divers produits chimiques interdits par la Convention sur les armes chimiques, comme l'attestent notamment les rapports de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée

de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, ainsi qu'un certain nombre d'évaluations objectives de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC en République arabe syrienne, qui a fait la lumière sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie, notamment en ce qui concerne les faits survenus dans la ville de Marea, les 1^{er} et 3 septembre 2015.

Compte tenu de tous ces éléments, et contrairement aux affirmations du Directeur général de l'OIAC quant au fait que les conditions seraient propices à la clôture rapide du dossier syrien, nous constatons que, dans le contexte actuel, cette formule semble extrêmement compliquée et comporte de nombreuses inconnues. En outre, je le répète, le Secrétariat technique de l'OIAC a déjà terni sa réputation aux yeux de l'ensemble du monde en développement, en raison des jeux et manœuvres politiques inappropriés dans lesquels il a été impliqué. La situation ne fera que se compliquer si l'on tente de porter de nouvelles accusations infondées contre l'ancien Gouvernement syrien. Dans ces circonstances, nous recommandons vivement à M. Arias et à son équipe de concentrer leurs efforts sur l'examen des données et des faits déjà disponibles, puis de lancer une enquête professionnelle afin de régler les questions en suspens.

Nous demandons également à nos collègues du Conseil de sécurité de tenir pleinement compte des particularités de la situation politique intérieure en Syrie lorsqu'ils décideront des approches à adopter pour traiter le dossier chimique syrien. La Syrie est actuellement confrontée à toute une série de problèmes existentiels. Le pays lutte pour préserver sa souveraineté, son indépendance, son intégrité territoriale et son unité. Il doit garantir la réconciliation nationale, mettre en place des structures étatiques, préparer et organiser des élections législatives, rétablir le monopole de l'État sur l'emploi de la force et faire face aux menaces émanant des groupes terroristes.

Ces derniers jours, des informations très préoccupantes nous sont parvenues de la Syrie, indiquant que la situation dans le pays est encore loin d'être stabilisée. Il est clair que, dans ces conditions, la vérification des informations concernant la présence ou l'absence d'armes chimiques n'est pas une priorité absolue pour les autorités syriennes en place. Il est important que nous en prenions tous et toutes conscience et que nous ne forcions pas les choses.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier la Haute-Représentante Izumi Nakamitsu de son exposé, et nous saluons la participation des Représentants permanents de la République arabe syrienne et de la Türkiye à la présente séance.

Le Pakistan condamne l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, les auteurs ou les circonstances. Nous considérons la Convention sur les armes chimiques comme un pilier de la maîtrise des armements et du désarmement à l'échelle mondiale. Le Pakistan demeure déterminé à faire progresser les objectifs énoncés dans la Convention sur les armes chimiques et à préserver l'efficacité et l'impartialité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ainsi qu'à protéger ses mécanismes de vérification. Nous appuyons les efforts constants déployés en faveur de l'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques et de son application intégrale, efficace et non discriminatoire.

Nous sommes favorables à la stabilisation de la Syrie par le biais d'un processus politique inclusif, contrôlé et dirigé par les Syriens, sous l'égide de l'ONU. Nous devons défendre l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, et nous ne devons pas permettre la résurgence du terrorisme depuis ce pays. Il ne faut pas permettre que les terroristes aient accès aux armes de destruction massive, y compris les armes chimiques, conformément aux dispositions de la résolution 1540 (2004).

En ce qui concerne la question des armes chimiques en Syrie, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, nous prenons note de l'engagement des autorités intérimaires syriennes à sécuriser les sites soupçonnés d'abriter des armes chimiques, ainsi que de leur coopération avec l'OIAC jusqu'à présent. Les nouvelles autorités syriennes doivent régler les questions qui sont en suspens depuis longtemps et garantir un accès sans entrave pour permettre à l'OIAC de vérifier de manière indépendante et complète l'élimination des armes chimiques en Syrie et les éventuelles menaces de prolifération, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Deuxièmement, nous saluons le dialogue engagé par le Directeur général de l'OIAC avec les autorités intérimaires syriennes pour mettre en œuvre le mandat prévu par les résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons de la récente visite que le Directeur général a effectuée à Damas. Ses efforts peuvent ouvrir la voie à la relance d'un dialogue efficace et durable avec les autorités intérimaires syriennes. Nous nous félicitons des discussions engagées entre le point de contact syrien et l'OIAC, ainsi que de la présence physique imminente de l'OIAC en Syrie. Tous ces efforts doivent être poursuivis de manière transparente et équitable.

Troisièmement, tous les acteurs doivent saisir cette occasion pour régler les questions en suspens en Syrie, y compris celles relatives aux armes chimiques. Nous insistons sur l'importance de poursuivre le dialogue et la coopération et de respecter pleinement la Convention sur les armes chimiques et les résolutions du Conseil de sécurité afin de clore le dossier des armes chimiques syriennes dans les meilleurs délais.

Enfin, nous restons préoccupés par certains aspects de la situation en Syrie, en particulier l'occupation militaire par Israël et la poursuite de ses frappes contre des installations et des sites syriens. Nous exhortons les membres du Conseil à maintenir le consensus et l'unité en ce qui concerne le règlement de toutes les questions en suspens relatives à la Syrie, ainsi que le retour à la normale dans le pays et la préservation de la paix et de la sécurité dans la région.

M^{me} Jurečko (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé instructif.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer que la Slovénie condamne fermement l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances, et qu'elle est fermement convaincue de la nécessité d'amener ceux qui les utilisent à répondre de leurs actes. L'emploi d'armes chimiques a toujours entraîné des tragédies humaines. Personne ne le sait mieux que le peuple syrien et, après tout ce temps, la justice n'a toujours pas été rendue. En outre, de nombreuses questions sur la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi d'armes chimiques en Syrie restent sans réponse.

Toutefois, ces derniers mois, la situation politique et en matière de sécurité a évolué rapidement, ce qui offre de nouvelles possibilités. À cet égard, la Slovénie se félicite de la récente visite, à Damas, du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Équipe d'enquête et d'identification.

La Slovénie reste préoccupée quant à l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements qui ont été fournis jusqu'à présent sur le programme d'armes chimiques de la Syrie. Nous sommes particulièrement préoccupés par la possibilité que des sites de production d'armes chimiques non déclarés existent encore dans le pays.

Cependant, après tous les événements survenus ces derniers mois, la Slovénie se réjouit qu'une voie s'ouvre enfin vers le plein respect, par la Syrie, de la Convention sur les armes chimiques. Nous nous félicitons tout particulièrement de la participation du Ministre syrien intérimaire des affaires étrangères, M. Asaad el-Chaibani, à la réunion de l'OIAC qui s'est tenue à La Haye cette semaine, au cours de laquelle il a confirmé son engagement en faveur des normes internationales pertinentes et de la destruction des stocks d'armes chimiques qui subsistent en Syrie. Nous encourageons

les autorités syriennes à profiter de cet élan historique et à coopérer pleinement avec l'OIAC pour régler rapidement les questions non résolues dans le cadre de la déclaration initiale de la Syrie.

La Slovaquie exprime une nouvelle fois son soutien indéfectible au travail de l'OIAC, ainsi qu'à son plan d'action en neuf points pour la Syrie. Nous sommes convaincus que seule une approche multilatérale ancrée dans la Convention et l'OIAC pourra empêcher un nouvel emploi d'armes chimiques et permettra de traduire en justice les responsables de ces attaques en Syrie et ailleurs.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Le Panama remercie M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2118 (2013) (voir S/2025/127) et les informations les plus récentes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur la situation en Syrie.

Nous prenons note des derniers faits survenus, qui peuvent être vus comme des étapes importantes pour la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) et le respect des engagements internationaux de la Syrie. Cela étant, l'exposé d'aujourd'hui nous rappelle que, plus de 10 ans après l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, sa déclaration initiale suscite toujours des questions, ce qui souligne à quel point elle doit avancer vers l'exécution complète de ses engagements en matière de désarmement. Nous restons préoccupés par les aspects relatifs aux agents de guerre chimique et munitions qui n'ont toujours pas été clarifiés, ainsi que par les sites qui doivent être vérifiés. Le Panama s'inquiète d'un risque imminent de prolifération des armes chimiques dans un contexte toujours marqué par l'instabilité politique et la présence d'acteurs non étatiques en Syrie et dans la région.

La visite du Directeur général de l'OIAC à Damas, début février, ainsi que le récent entretien avec le Ministre intérimaire syrien des affaires étrangères, à La Haye cette semaine, au cours duquel il s'est engagé à détruire les stocks d'armes chimiques accumulés par l'ancien régime, sont de bon augure pour la reprise du dialogue. Il ne faut pas laisser passer cette occasion. Dans ce sens, la poursuite d'une coopération efficace avec l'OIAC est cruciale pour garantir la transparence et la crédibilité du processus. Le Panama réaffirme son appui aux travaux de l'OIAC et à l'intégrité du régime international de lutte contre les armes chimiques. Nous saluons le dévouement et le professionnalisme des équipes spécialisées du Secrétariat technique, qui s'acquittent de leurs tâches dans des conditions très périlleuses. Nous faisons écho à l'appel lancé par M^{me} Nakamitsu en décembre 2024 (voir S/PV.9800). Il est primordial que la communauté internationale soit unie pour lutter contre les armes chimiques et pour promouvoir un monde qui en soit exempt.

Ce suivi revêt plus d'importance encore dans le contexte syrien actuel. Le pays, qui connaît une nouvelle phase de transition politique, s'emploie à restructurer ses institutions et à rétablir l'état de droit. Néanmoins, le regain de combats et de tensions en divers endroits du pays est très préoccupant. Nous exhortons toutes les parties à mettre fin à cette escalade et à privilégier le dialogue et la stabilité, piliers fondamentaux de la paix et de la réconciliation nationale.

À cet égard, nous saluons la récente mise en place d'un comité chargé de rédiger une déclaration constitutionnelle et les efforts déployés dans le cadre de la Conférence de dialogue national. Il est assurément positif que ce processus mette l'accent sur l'inclusion et l'état de droit, comme en témoigne le fait que divers secteurs de la société, notamment des universitaires, des spécialistes du droit constitutionnel et des femmes, participent à l'élaboration du nouveau cadre réglementaire. Pour que ces acquis s'inscrivent dans la durée, il faut que le processus de désarmement se déroule en parallèle des efforts axés sur la gouvernance et la sécurité dans le pays.

Le Panama se félicite que les nouvelles autorités syriennes soient disposées à continuer de coopérer avec l'OIAC et à s'acquitter de leurs obligations. L'élimination totale de ces armes est impérative non seulement pour garantir une transition stable, mais aussi pour éviter d'autres risques, notamment la menace que le terrorisme représente toujours. La Syrie a maintenant l'occasion d'affirmer son attachement à la paix et la sécurité internationales. Grâce à ces efforts, le pays pourrait retrouver son rôle d'acteur attaché au désarmement et à un avenir empreint de stabilité et de développement pour son peuple.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de son exposé très utile.

La dernière fois que le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter des armes chimiques syriennes (voir S/PV.9800), Bachar Al-Assad était encore au pouvoir. Deux jours plus tard, il fuyait le pays et son féroce régime était renversé. La chute d'Al-Assad ouvre un nouveau chapitre pour la Syrie et offre une occasion en or de détruire le reliquat de son programme d'armes chimiques, dont l'existence est attestée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Néanmoins, la situation en Syrie est fragile et nous devons veiller à saisir cette occasion d'éliminer définitivement la menace que représentent ces armes.

Le Royaume-Uni est préoccupé par les récents affrontements en Syrie, qu'il ne faut pas laisser dégénérer en violences plus amples. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute nouvelle violence et à faire preuve de retenue en ce moment critique. Le déplacement à Damas du Directeur général de l'OIAC, le 8 février, a franchi un pas important, et nous jugeons extrêmement encourageant l'engagement que les autorités intérimaires syriennes ont déjà pris de coopérer pleinement avec l'OIAC et de sécuriser les sites d'armes chimiques.

La présence du Ministre intérimaire syrien des affaires étrangères au Conseil exécutif de l'OIAC, cette semaine, était très significatif. Nous nous félicitons qu'il ait renouvelé ses engagements en matière d'armes chimiques, et notamment qu'il ait voué de « mettre fin à ce douloureux héritage et de faire en sorte que la Syrie devienne une nation respectueuse des normes internationales ». La prochaine étape consistera à aider la Syrie à honorer ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques, notamment s'agissant de déclarer et détruire ses stocks d'armes chimiques restants, en coopération avec l'OIAC. Le Directeur général de l'OIAC a exposé cette semaine au Conseil exécutif de l'OIAC l'ampleur du défi qui s'annonce, et le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer à l'appui des travaux de l'organisation.

Premièrement, nous soulignons qu'il importe d'appliquer la Convention sur les armes chimiques, en parallèle d'une mise en œuvre intégrale de la résolution 2118 (2013).

Deuxièmement, la communauté internationale doit fournir à l'OIAC l'assistance financière et technique dont elle a besoin. Depuis la chute d'Al-Assad, le Royaume-Uni a affecté plus d'un million de dollars aux missions de l'OIAC en Syrie afin d'appuyer son action immédiate.

Enfin, tandis que les autorités intérimaires syriennes s'emploient à instaurer la stabilité dans le pays et à remédier aux menaces sécuritaires, il est crucial que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie soient respectées. C'est pourquoi nous exhortons Israël à privilégier la désescalade en Syrie. Ses opérations militaires risquent de déstabiliser des conditions de sécurité déjà fragiles. Nous appelons toutes les parties prenantes à veiller à ce que l'OIAC puisse mener ses activités dans un environnement sûr.

S'ils font montre de la volonté politique requise, les nouvelles autorités syriennes et le Conseil peuvent créer l'occasion de régler la question une fois pour toutes et

de parvenir enfin à l'élimination totale des armes chimiques en Syrie. Nous devons saisir cette occasion.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé instructif et je la félicite de son action.

D'emblée, je tiens à dire à quel point mon pays apprécie les efforts que fait l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour s'acquitter de son mandat de manière impartiale, professionnelle et respectueuse des normes internationales les plus strictes, afin d'établir les faits relatifs à l'emploi d'armes chimiques, y compris de produits chimiques toxiques, à des fins hostiles en République arabe syrienne.

La Grèce, qui entretient des liens historiques et politiques profonds avec la Syrie, est favorable à une transition politique complète, inclusive, dirigée et contrôlée par les Syriens, dans l'esprit de la résolution 2254 (2015). La sécurité et la prospérité de la Syrie, ainsi que son respect du droit international, y compris de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, sont d'une importance capitale pour la stabilité de toute la région du Moyen-Orient. Nous sommes donc fermement attachés à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous appelons le Conseil à exploiter la nouvelle dynamique en place pour faire en sorte que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le dossier des armes chimiques syriennes progresse enfin concrètement. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de sécuriser les sites liés aux armes chimiques et les matériaux qui s'y trouvent pendant la période de transition. C'est là une priorité.

Je voudrais souligner trois domaines importants pour mon pays.

Premièrement, nous saluons la récente visite du Directeur général de l'OIAC en Syrie, ce qui constitue une première étape cruciale vers le rétablissement de la confiance mutuelle et de la coopération entre l'Organisation et les autorités de facto de la Syrie. Nous nous félicitons également de la récente visite à l'OIAC du Ministre syrien des affaires étrangères par intérim, M. el-Chaibani, et de son engagement à œuvrer en faveur de l'élimination des armes chimiques encore présentes dans son pays. Nous encourageons la Syrie à coopérer de manière constructive et de bonne foi avec le Secrétariat technique de l'OIAC afin de clore les 19 questions en suspens et de confirmer ainsi qu'elle a renoncé à l'emploi d'armes chimiques et achevé la destruction totale de ses stocks. Il s'agit là de conditions *sine qua non* pour que la Syrie retrouve sans plus tarder ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

Deuxièmement, les derniers rapports mensuels du Directeur général de l'OIAC attestent de la lenteur des progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques de la Syrie. Il y est notamment souligné que du fait de l'évolution constante de la situation en République arabe syrienne, aucun rapport mensuel n'a été reçu récemment de la part de la République arabe syrienne sur les activités liées à la destruction de ses armes chimiques sur son territoire.

Troisièmement, la Grèce condamne avec la plus grande fermeté tout emploi d'armes chimiques par des acteurs étatiques ou non étatiques, où que ce soit et quelles que soient les circonstances, et souligne la nécessité de tenir comptables tous ceux qui ont recours à de telles armes. Dans cet esprit, nous sommes favorables à ce que la Mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles relatives aux allégations répétées d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne afin de permettre aux équipes compétentes de l'OIAC d'établir les responsabilités.

Pour terminer, la Grèce appelle à l'unité du Conseil pour faire respecter la résolution 2118 (2013) et la norme internationale contre tout emploi d'armes chimiques.

M. Sun Zhiqiang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

La position de la Chine sur les armes chimiques demeure inchangée. Nous nous opposons fermement à l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit et quels que soient les circonstances et le but recherché. Nous espérons qu'un monde sans armes chimiques verra le jour aussitôt que possible.

En ce qui concerne la question des armes chimiques syriennes, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2118 (2013), qui définit les objectifs généraux concernant la destruction des armes chimiques syriennes. Cette initiative a été suivie d'une coopération internationale visant à assurer la vérification des armes chimiques ainsi que leur retrait et leur destruction. Des progrès positifs ont déjà été réalisés. Malheureusement, en raison de facteurs politiques, cette coopération ne s'est pas poursuivie.

À l'heure actuelle, la situation en Syrie a considérablement changé. Dans ces nouvelles circonstances, il est nécessaire d'apporter des solutions globales et exhaustives aux questions en suspens concernant les armes chimiques syriennes et de clore le dossier dès que possible. C'est là une priorité qui devrait faire consensus au sein de la communauté internationale. En Syrie, il y a toujours des organisations terroristes et des individus inscrits sur les listes du Conseil de sécurité, et le risque que des forces terroristes profitent du chaos pour étendre leurs positions dans le pays reste très élevé. Le règlement effectif de la question des armes chimiques en Syrie contribuera également à empêcher que des produits chimiques dangereux et des armes chimiques ne tombent entre les mains de terroristes.

La Syrie est un État partie à la Convention sur les armes chimiques. Tout changement de la situation en Syrie, quel qu'il soit, n'a aucune incidence sur les obligations juridiques du pays au titre de la Convention. En vertu de celle-ci, la Syrie s'engage à ne pas employer, mettre au point, fabriquer, acquérir d'une autre manière, stocker, conserver ou transférer des armes chimiques, et elle doit détruire toutes les installations de fabrication d'armes chimiques dont elle est propriétaire ou détentrice ou qui se trouvent en un lieu placé sous sa juridiction ou son contrôle.

La Chine prend note des échanges récents entre le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et les autorités syriennes, et se félicite de la visite du Directeur général de l'OIAC à Damas. Nous soutenons l'OIAC dans l'accomplissement de son mandat, conformément à la Convention, et nous encourageons le Secrétariat technique à s'engager dans une coopération scientifique, ouverte et transparente avec les autorités syriennes. Toutes les parties doivent travailler ensemble pour préserver la nature technique de l'OIAC et éviter de politiser les questions pertinentes.

Pour terminer, la Chine condamne les récentes frappes aériennes massives d'Israël contre la Syrie. Cela non seulement constitue une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, mais a également des répercussions négatives sur les efforts visant à régler la question des armes chimiques syriennes.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Sierra Leone, la Somalie et mon pays, l'Algérie, et du Guyana (groupe A3+).

Nous remercions M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé et nous saluons la participation à cette séance des représentants de la République arabe syrienne et de la Türkiye.

Nous réaffirmons notre engagement inébranlable à atteindre tous les objectifs énoncés dans la Convention sur les armes chimiques et soulignons l'importance pour tous les États parties de continuer à assurer la mise en œuvre complète, efficace et

non discriminatoire de la Convention. Tout en gardant à l'esprit que la menace ou l'emploi d'armes chimiques reste d'actualité sur la scène internationale, le groupe A3+ réaffirme sa ferme conviction que l'utilisation d'armes chimiques, où que ce soit, par qui que ce soit et en toutes circonstances, doit être condamnée.

Nous prenons note des rapports mensuels les plus récents, qui mettent en évidence les progrès réalisés dans l'application de la résolution 2118 (2013) et la mise en œuvre des décisions pertinentes prises par les organes directeurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en ce qui concerne l'élimination du programme d'armes chimiques syrien. Le groupe A3+ salue les contacts récents entre l'OIAC et la République arabe syrienne, comme il est souligné dans les derniers rapports. À cet égard, nous avons pris note de la visite du Directeur général à Damas avec une délégation de haut niveau, au cours de laquelle il a rencontré le nouveau Président syrien et le Ministre des affaires étrangères.

Notre groupe se félicite de la désignation par le Ministère syrien des affaires étrangères d'un nouveau point de contact pour les questions relatives aux armes chimiques, ce qui constitue une nouvelle avancée positive pour faciliter la coopération entre les autorités syriennes et l'OIAC. Nous prenons acte du fait que le Qatar, après consultation et coordination étroites avec le Directeur général, a accepté de représenter les intérêts de la République arabe syrienne auprès de l'OIAC jusqu'à nouvel ordre. Nous saluons le rôle déterminant joué par le Qatar en tant que canal pour revitaliser le dialogue et ouvrir de nouvelles perspectives de coopération. Nous nous félicitons également de la participation du Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne à la 108^e session du Conseil exécutif de l'OIAC, qui se tient à La Haye ce mois-ci. Nous estimons que ces avancées récentes et positives peuvent ouvrir la voie à une collaboration ouverte, transparente et constructive entre l'OIAC et les autorités syriennes, ce qui permettra de clore définitivement le dossier des armes chimiques syriennes et d'atteindre les objectifs fondamentaux de la Convention. À cet égard, le groupe A3+ appelle tous les acteurs à respecter et à défendre l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie.

Le groupe A3+ est conscient des difficultés auxquelles se heurte l'Équipe d'évaluation des déclarations dans ses efforts pour régler toutes les questions en suspens. Nous saluons la volonté des nouveaux dirigeants syriens d'ouvrir un nouveau chapitre, placé sous le signe de relations ouvertes et transparentes avec l'OIAC, en vue de régler toutes les questions en suspens concernant les quantités d'agents de guerre chimique et de munitions chimiques potentiellement non déclarés ou non vérifiés, qui restent un sujet de préoccupation. Le groupe A3+ se félicite des efforts déployés par l'OIAC pour poursuivre le dialogue avec les autorités syriennes et favoriser la création de conditions propices à une reprise éventuelle de la mission de l'OIAC en République arabe syrienne. Nous saluons également le plan d'action en neuf points du Secrétariat technique de l'OIAC pour la République arabe syrienne. Le groupe A3+ prend note de l'avis du Secrétariat technique selon lequel la situation politique actuelle en République arabe syrienne offre l'occasion d'obtenir des éclaircissements concernant toute la portée et l'ampleur du programme d'armes chimiques syrien et de garantir le respect de la Convention. Nous encourageons la poursuite du dialogue entre l'OIAC et la République arabe syrienne sur toutes les questions en suspens et espérons vivement que la coopération entre l'OIAC et la République arabe syrienne sera renforcée, en vue de régler les questions en suspens et de clore définitivement ce dossier.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, pour son exposé et j'aurais trois remarques.

Tout d'abord, la Syrie est entrée depuis décembre dernier dans une phase de transition historique. La France soutient un processus de transition permettant de construire une Syrie libre, unie, souveraine et inclusive, dans l'esprit des principes

fondamentaux de la résolution 2254 (2015). Nous avons accueilli le 13 février dernier à Paris une conférence ministérielle pour mobiliser la communauté internationale, en présence de M. Geir Pedersen et M. Asaad el-Chaibani.

Deuxièmement, la transition politique en Syrie offre une opportunité historique de progresser vers l'élimination du programme d'armes chimiques de ce pays. Le régime déchu de Bachar Al-Assad avait utilisé ces armes inhumaines contre sa propre population, dans au moins neuf cas documentés par des enquêtes indépendantes. La Syrie a rejoint la Convention sur les armes chimiques (CIAC) en 2013. Mais pendant plus de 11 ans, le régime de Bachar Al-Assad a fait obstruction à la conduite des travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La déclaration initiale des autorités syriennes de l'époque ne peut être considérée comme exacte et complète au regard des exigences de la Convention. Les derniers rapports de l'OIAC ont fait état de 19 questions encore non résolues. Ces questions sont des sources de préoccupations sérieuses. Elles portent, entre autres, sur des stocks d'armes chimiques dont la destruction n'a pu être vérifiée de manière certaine. Le risque que des armes chimiques, ou leurs vecteurs, soient disséminés et tombent dans les mains d'acteurs non étatiques, constitue une menace immédiate pour la paix et la sécurité internationales.

Troisièmement, il est impératif de parvenir à la sécurisation et à la destruction rapide et vérifiée des stocks syriens d'armes chimiques, comme l'a affirmé la déclaration de la conférence ministérielle de Paris du 13 février dernier. Nous saluons l'engagement en ce sens des autorités syriennes de transition et réitérons notre soutien au travail de l'OIAC pour lever ces incertitudes et répondre à l'urgence de la situation. Nous saluons la visite effectuée à Damas, le 8 février dernier, par le Directeur général de l'OIAC, accompagné de membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification. Nous saluons également la participation du Ministre syrien des affaires étrangères à la cent huitième session du Conseil exécutif de l'OIAC, cette semaine à La Haye. Ces échanges ont permis des évolutions concrètes. Nous nous réjouissons du déploiement, dans les jours à venir, de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie, afin d'accompagner les autorités syriennes de transition dans la rédaction d'une déclaration initiale enfin sincère et complète.

En remplissant ses obligations au titre de la CIAC, la Syrie pourra recouvrer ses droits et privilèges en tant qu'État partie, qui ont été suspendus en 2021. La France demeure engagée, avec ses partenaires, pour soutenir les travaux de l'OIAC, faire respecter la norme d'interdiction des armes chimiques et garantir que l'emploi de ces armes ne reste pas impuni.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu de son exposé édifiant.

En décembre dernier (voir S/PV.9800), nous avons exprimé l'espoir que l'élan historique serait consolidé pour permettre la destruction complète des armes chimiques en Syrie et l'application du principe de responsabilité pour leur emploi par le passé. L'évolution récente de la situation entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et les autorités syriennes intérimaires va dans le sens de cette aspiration. Toutefois, l'instabilité dans le pays et dans la région risque d'entraver les efforts déployés à cette fin. Je voudrais faire les observations suivantes à cet égard.

Premièrement, nous saluons les progrès accomplis s'agissant de la collaboration entre les autorités syriennes et l'OIAC durant la dernière période à l'examen. La visite du Directeur général de l'OIAC en Syrie le mois dernier, ainsi que l'exposé du Ministre intérimaire des affaires étrangères au Conseil exécutif de l'OIAC mercredi, ont démontré l'engagement de la Syrie en faveur de la mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). L'engagement exprimé par les autorités syriennes de coopérer

en ce qui concerne le plan d'action en neuf points de l'OIAC a été suivi par la désignation d'un point de contact. Il s'agit d'un premier pas important dans la bonne direction. Nous appelons de nos vœux une coopération soutenue et des progrès tangibles.

Deuxièmement, tous les acteurs régionaux doivent s'abstenir de toute action susceptible d'empêcher la Syrie de s'acquitter pleinement de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. Bien que nous ayons aujourd'hui une occasion inédite de régler ce problème de longue date, les événements récents en matière de sécurité risquent de saper ces efforts. À cet égard, nous prenons note des préoccupations du Directeur général de l'OIAC, selon lesquelles les frappes aériennes d'Israël pourraient non seulement créer un risque de contamination, mais aussi entraîner la destruction d'éléments de preuve de la plus haute importance pour les enquêtes relatives à l'emploi d'armes chimiques.

Troisièmement, l'obligation de rendre des comptes doit rester une priorité absolue. Outre la destruction complète des armes chimiques, d'une manière plus générale, des mesures pour garantir l'application du principe de responsabilité doivent être prises dans le cadre de la transition politique de la Syrie. À cet égard, la République de Corée réaffirme son appui aux équipes de l'OIAC qui s'occupent du dossier syrien, notamment à la mission d'établissement des faits et à l'Équipe d'enquête et d'identification. Les événements récents n'exonèrent pas les personnes qui ont utilisé des armes chimiques de leur responsabilité dans ces crimes odieux. Nous nous félicitons de l'engagement pris par M. el-Chareh d'apporter son plein appui aux enquêtes menées par la mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification et de leur garantir un accès sans entrave. En particulier, nous saluons la décision d'autoriser l'Équipe d'enquête et d'identification à se rendre en Syrie pour la première fois depuis sa création en 2018.

La Syrie se trouve aujourd'hui à un tournant crucial de son histoire et traverse des transitions importantes, notamment le lancement de la conférence de dialogue national et la formation de la Commission constitutionnelle en février. Si la transition politique se heurte à l'incertitude, l'impératif d'élimination des armes chimiques ne doit pas faiblir. L'universalité de la CIAC souligne qu'un monde exempt d'armes chimiques est essentiel au maintien de la sécurité internationale. Dans cette optique, nous saisissons cette occasion pour exhorter les quatre États qui ne sont pas encore parties à la Convention, y compris la République populaire démocratique de Corée, à adhérer à la CIAC sans délai et sans conditions préalables.

Je souhaite conclure mon propos en réaffirmant la nécessité que la Syrie continue de coopérer avec l'OIAC, conformément au plan d'action en neuf points.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Danemark.

Je tiens en premier lieu à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé instructif, qui arrive à point nommé. Je souhaite la bienvenue à la présente séance aux représentants de la Syrie et de la Türkiye.

Nous abordons aujourd'hui la question des armes chimiques en Syrie pour la première fois depuis la chute du régime d'Al-Assad. Après des années d'impasse, nous pouvons désormais nous pencher sur ce dossier avec un optimisme nouveau. Il est temps de coopérer activement et de manière constructive pour libérer enfin la Syrie de ces armes odieuses, des armes qui ont tragiquement tué et blessé beaucoup trop de Syriens.

Le Danemark se félicite des signaux indiquant que le Gouvernement intérimaire est déterminé à détruire toutes les armes chimiques en Syrie. Comme nous l'a expliqué ce matin la Haute-Représentante, le Ministre syrien des affaires étrangères l'a réaffirmé dans le message qu'il a adressé cette semaine au Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à La Haye. Nous soutenons

fermement cet engagement et reconnaissons le rôle particulier de l'OIAC. À cet égard, nous saluons le rôle important joué par le Qatar, qui a prêté main forte à la mission syrienne auprès de l'OIAC au cours des derniers mois et a facilité la première visite du Directeur général de l'OIAC en Syrie après la chute d'Al-Assad.

Toutefois, nous ne devons pas sous-estimer l'ampleur de la tâche qui attend l'OIAC. Plus de 100 sites doivent encore être inspectés. Les ressources déjà limitées de l'OIAC seront ainsi mises à rude épreuve. Nous demandons instamment à tous les donateurs de renforcer leur appui à l'OIAC, tant sur le plan financier qu'opérationnel, afin de clore rapidement ce dossier.

Nous exhortons l'OIAC et la Syrie à faire progresser la coopération relative aux obligations de la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). La résolution 2118 (2013) est claire : tous les sites liés aux armes chimiques doivent être sécurisés, de même que les preuves des crimes commis par le régime d'Al-Assad. Les victimes des terribles attaques chimiques du régime d'Al-Assad attendent depuis des années que justice soit rendue. Le moment est venu de montrer que nous ne les avons pas oubliées. Les auteurs de ces attaques ne sauraient rester impunis.

Alors qu'un nouveau jour se lève sur la Syrie, il est important que ces armes ne tombent pas entre les mains de groupes terroristes tels que Daech. Nous devons tous veiller à ce qu'aucun de ces produits dangereux ne soit plus jamais utilisé, par quiconque et où que ce soit. Les affrontements signalés ces derniers jours dans le nord-est de la Syrie sont inquiétants, tout comme les incursions et les attaques continues des Forces de défense israéliennes. Nous réaffirmons la nécessité de préserver la sécurité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Elle a plus que jamais besoin de stabilité.

Pour terminer, nous avons aujourd'hui l'occasion de faire de réels progrès ; de détruire les armes chimiques restantes en Syrie ; d'honorer les obligations découlant de la Convention sur les armes chimiques ; de soutenir le travail essentiel qu'effectue l'OIAC, en paroles et en actes ; et de veiller à ce que les auteurs des crimes commis répondent de leurs actes. Il nous incombe à toutes et à tous, autour de cette table, individuellement et collectivement, de saisir cette occasion. Le Conseil peut compter sur le plein appui du Danemark à cette fin.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Danemark, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès et vous assure du plein appui de la Syrie dans vos efforts. Je tiens à remercier la délégation de la République populaire de Chine pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité le mois dernier. Il va sans dire que je remercie M^{me} Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, de son exposé et du dialogue constructif que nous avons eu il y a quelques jours.

La République arabe syrienne souhaite adopter une nouvelle politique étrangère fondée sur le droit international et la Charte des Nations Unies et tient à honorer les obligations qui lui incombent en vertu des instruments juridiques internationaux auxquels elle a adhéré. La République arabe syrienne réaffirme donc son engagement ferme à coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). À cette fin, le Gouvernement syrien a tourné une nouvelle page avec l'OIAC, fondée sur l'ouverture, la transparence et une coopération constructive, afin de régler toutes les questions en suspens, de garantir l'élimination complète de toutes les armes chimiques potentielles et de clore ce dossier définitivement.

L'agression israélienne contre plusieurs installations et sites militaires et civils en Syrie le 9 décembre 2024 a exacerbé les défis logistiques, techniques et pratiques à relever.

La Syrie condamne de nouveau l'emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. Dans le cadre de la nouvelle phase de coopération avec l'OIAC, le Directeur général de l'OIAC, M. Fernando Arias, et sa délégation se sont rendus à Damas le 8 février. Il a tenu des réunions de haut niveau avec le Président de la République et le Ministre des affaires étrangères. Les entretiens qui ont eu lieu au cours de la visite ont été ouverts et encourageants et ont donné lieu à un échange de vues approfondi concernant la création de nouveaux cadres de coopération bilatérale. Les discussions ont également porté sur les moyens de renforcer la coopération et la coordination, y compris le soutien et les compétences que le Secrétariat technique peut apporter pour aider la Syrie à s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et à rétablir des relations fondées sur la confiance mutuelle et la transparence. Les discussions se poursuivront dans le cadre de l'OIAC, sous le format international pertinent à La Haye.

La 108^e session du Conseil exécutif de l'OIAC s'est tenue ces deux derniers jours avec la participation du Ministre des affaires étrangères, M. Asaad el-Chaibani. Cela reflète l'intérêt et l'engagement de la Syrie à l'égard de la CIAC et sa détermination à honorer les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention. Dans son allocution devant le Conseil exécutif, le Ministre des affaires étrangères a réaffirmé que la Syrie était déterminée à sécuriser toutes les matières liées aux armes chimiques qui pourraient être découvertes, afin de s'assurer qu'elles ne tombent pas entre les mauvaises mains. Il a déclaré que le programme d'armes chimiques et les incidents vérifiés par l'OIAC remontaient à l'époque de l'ancien régime. Cela signifie que le nouveau Gouvernement a hérité des obligations juridiques découlant de ces violations mais qu'il n'en est pas à l'origine.

Comme l'a mentionné le Ministre, malgré les difficultés qu'il rencontre aux niveaux local et international, le Gouvernement syrien coopère avec l'OIAC et, en partenariat étroit avec l'État frère du Qatar, il a veillé à ce qu'il n'y ait pas de vide dans le traitement de ce dossier sensible dans les jours qui ont suivi la chute du régime. Nous sommes reconnaissants à l'État du Qatar.

Le Ministre a présenté au Conseil exécutif un exposé sur la première visite du Directeur général de l'OIAC et de l'Équipe d'enquête et d'identification à Damas. Il a décrit les mesures prises immédiatement après cette visite pour mettre en œuvre le plan d'action présenté par le Directeur général. Un point de contact national a été nommé et il a participé à des réunions préliminaires avec des représentants du Secrétariat technique afin d'élaborer un plan d'action clair et spécifique. Le Secrétariat technique a fait preuve d'un engagement clair et a fourni un soutien technique important.

Les nouveaux dirigeants syriens ont réaffirmé à plusieurs reprises le plein engagement de la Syrie à respecter les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et sa volonté de saisir cette occasion pour entamer une coopération fructueuse et constructive afin de renouer les liens avec l'OIAC. La rupture des relations avec cette organisation a conduit à la suspension des droits et privilèges de la Syrie en tant qu'État partie à la Convention, et à l'imposition de sanctions collectives qui ont limité son accès aux produits chimiques et l'ont empêchée de poursuivre son développement économique et de répondre aux besoins de son peuple, à un moment où celui-ci avait cruellement besoin du soutien de la communauté internationale. La Syrie est désormais déterminée à éliminer la menace que représentent les armes chimiques interdites et à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité régionales et internationales. Elle espère que ces sanctions seront annulées, étant donné qu'elles sont le vestige d'une époque révolue.

Nous attendons également avec intérêt le rétablissement des droits et obligations de la Syrie en tant qu'État partie à la Convention. Les sanctions internationales injustes imposées au peuple syrien en raison des pratiques de l'ancien régime constituent un obstacle majeur au relèvement de la Syrie et, comme l'ont indiqué les dirigeants de l'OIAC, elles affectent la capacité de l'organisation à opérer dans le pays de manière efficace, rapide et harmonieuse au niveau institutionnel. Elles doivent donc être levées immédiatement.

Pour terminer, l'application du principe de responsabilité est primordiale et nous saluons les efforts qu'ont déployés l'OIAC, le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, la Mission d'établissement des faits, l'Équipe d'enquête et d'identification et tous les autres mécanismes pour amener les personnes impliquées dans l'emploi d'armes chimiques à répondre de leurs actes. La Syrie continuera de s'employer à rendre justice aux victimes et de mettre en place des normes internationales solides pour empêcher que de telles atrocités ne se reproduisent à l'avenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Yıldız (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé complet et instructif.

La chute du régime d'Al-Assad marque indubitablement l'ouverture d'un nouveau chapitre en Syrie. La Türkiye se félicite de l'organisation de la Conférence de dialogue national et de la création d'un comité d'experts chargé de rédiger une déclaration constitutionnelle. Nous sommes convaincus que ces mesures contribueront à une transition politique inclusive et représentative, conduite et prise en main par les Syriens. À ce stade critique, les tensions qui règnent dans certaines parties du pays et le fait que les forces de sécurité sont prises pour cible pourraient compromettre les efforts visant à conduire la Syrie vers un avenir d'unité et de solidarité.

Ce nouveau chapitre de l'histoire de la Syrie est également une occasion historique pour le pays et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de clore une fois pour toutes le dossier des armes chimiques. La Türkiye a très tôt fait part à la nouvelle Administration syrienne des préoccupations de la communauté internationale concernant le programme d'armes chimiques du régime d'Al-Assad. Nous saluons la détermination de la Syrie à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et à coopérer avec l'OIAC pour garantir l'élimination totale des armes chimiques de la région. Nous nous félicitons également de la visite du Directeur général de l'OIAC, M. Arias, à Damas le 8 février, à l'invitation du Ministre syrien des affaires étrangères. Cette visite revêt une importance particulière car c'est la première fois qu'un Directeur général de l'organisation se rendait en Syrie. Les entretiens de haut niveau qui ont eu lieu au cours de la visite représentent un tournant décisif dans la mise en place d'une coopération directe entre la Syrie et l'OIAC, mettant fin à des années de stagnation.

La Türkiye se félicite également de la nomination d'un point de contact par la nouvelle Administration syrienne et du déploiement prévu d'experts techniques de l'OIAC à Damas. Nous saluons la récente participation du Ministre syrien des affaires étrangères à une réunion du Conseil exécutif au siège de l'OIAC à La Haye. Le discours historique qu'il a prononcé à cette occasion souligne l'engagement de la Syrie à éliminer ce qu'il reste de ses armes chimiques et à rendre justice aux victimes. Une fois de plus, cela démontre que les nouveaux dirigeants sont ouverts au dialogue et aux suggestions de la communauté internationale. L'appui international est indispensable pour permettre à l'Administration de Damas de développer les capacités nécessaires afin d'honorer ses engagements et de garantir la paix et la stabilité dans le pays.

Par conséquent, nous appelons la communauté internationale à soutenir le Secrétariat technique de l'OIAC et la Syrie dans leurs efforts pour achever la destruction des stocks d'armes chimiques restants. La Türkiye est prête à apporter tout l'appui

nécessaire pour renforcer les capacités de la Syrie afin qu'elle puisse traiter le dossier des armes chimiques. Nous sommes convaincus que la coopération entre l'OIAC et la Syrie aboutira au démantèlement complet des armes chimiques, favorisera la responsabilité et la transparence, et contribuera à la stabilité régionale. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter l'État du Qatar d'avoir temporairement représenté les intérêts de la Syrie à l'OIAC.

La préservation de la stabilité, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Syrie reste notre priorité absolue. À ce stade critique, elle est plus que jamais de mise. Malheureusement, la Syrie continue de faire face à des défis qui portent atteinte à ces principes fondamentaux.

Premièrement, nous condamnons les incursions militaires persistantes d'Israël en territoire syrien et appelons le Conseil à prendre des mesures immédiates et décisives pour mettre fin aux actions expansionnistes et déstabilisatrices d'Israël, qui vont à l'encontre de toutes les règles auxquelles nous sommes attachés.

Deuxièmement, pour garantir une Syrie stable et unifiée, il faut éradiquer le terrorisme. Il n'y a de place ni pour Daech ni pour le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK)/Unités de protection du peuple (YPG)/Forces démocratiques syriennes (FDS) en Syrie. L'occupation d'un tiers du territoire syrien par le PKK/YPG/SDF constitue une grave menace pour l'intégrité territoriale du pays. Éliminer ces groupes terroristes est une condition préalable à une Syrie pacifique, indépendante et unifiée.

La Türkiye est fermement opposée à l'emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances. Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par l'OIAC pour assurer la mise en œuvre pleine et effective de la Convention. Le soutien de la communauté internationale reste vital pour que la Syrie s'acquitte de ses engagements dans tous les domaines clefs, y compris l'élimination des armes chimiques. Seuls nos efforts collectifs, y compris la levée totale des sanctions et l'aide à la reconstruction du pays, permettront de garantir une Syrie stable, unifiée et pacifique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 20.